Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212901789-20260330-2026_027-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE de
PLOUDALMEZEAU
(FINISTERE)
29830

OBJET :

N° 2026-027

CREATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

L'an deux mille vingt-six, le 30 mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur David CARREGA, Maire.

Étaient présents : ARZEL Solange, BESCOND Patrice, BIVILLE Sébastien, CARREGA David, CORBEAU Pierre, DAMOY Valérie, DELAROCHE Emilie, DENIEL Romain, DUGAL Rose, GORET-ASLAN Dilek, GRESSOT Cédric, GUENA Arnaud, HAMON Thierry, KERJEAN Maryse, LAOT Anne, LAOT-BANVILLE Pauline, LE CALVEZ Jean-Paul, LE HIR Christiane, LE MENEC Magali, LETARD, Murielle, PERROT Philippe, RAGUENES Mickaël, TANGUY Jean-Philippe, TANGUY Véronique, TURPIN Victor, VINCE Logann.

Etaient représentés :
- Madame OLLIVIER Sylvie à Monsieur CARREGA DAVID
- Monsieur WALLNER Paul a donné pouvoir à Monsieur ARZEL Solange
- Madame CHADOUTEAUX Maïwenn a donné pouvoir à Monsieur DENIEL Romain

Madame Magali LE MENEC a été élue secrétaire de séance à l'unanimité des suffrages exprimés.

Date de convocation : 24/03/2026
Date d'affichage : 24/03/2026
Nbre de conseillers en exercice : 29
Nbre de présents : 26
Nbre de votants : 29

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture, le :

Publiée ou notifiée le :

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME,
LE MAIRE,

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée qu'en application de l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil.

Présidées de droit par le Maire, elles sont composées exclusivement de conseillers municipaux. Les Adjoints sont associés à toutes les commissions.

Ainsi, il convient de créer les commissions municipales et de procéder à la désignation de leurs membres, à la représentation proportionnelle.

Présidées de droit par le Maire, elles sont composées exclusivement de conseillers municipaux.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-22 et L2121-33 ;
Vu les résultats des élections municipales du 16 mars 2026,
Vu l'article L2121-21 du CGCT,

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée :

- De décider de créer les commissions municipales suivantes :
  - ⇨ Finances, vie économique, travaux
  - ⇨ Enfance, affaires scolaires, jeunesse
  - ⇨ Culture, sport, vie associative
  - ⇨ Cadre de vie

- De fixer à 7 le nombre de membres composant ces commissions

- De répartir ces 7 sièges à pourvoir de la façon suivante :

  - ⇨ Liste Ploudal Portsall Notre Passion Commune : 5 sièges
  - ⇨ Liste Ensemble pour l'Avenir : 2 sièges

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212901789-20260330-2026_027-DE

- De désigner les membres dans les différentes commissions comme suit :

Finances / Vie économique / Travaux
- Cédric GRESSOT
- Arnaud GUENA
- Paul WALLNER
- Magali LE MENEC
- Maryse KERJEAN
- Logann VINCE
- Thierry HAMON

Enfance, Affaires scolaires, Jeunesse
- Christiane LE HIR
- Maryse KERJEAN
- Magali LE MENEC
- Dilek GORET ASLAN
- Patrice BESCOND
- Rose DUGAL
- Victor TURPIN

Cadre de vie
- Patrice BESCOND
- Mickael RAGUENES
- Arnaud GUENA
- Sylvie OLLIVIER
- Pauline BANVILLE
- Logann VINCE
- Emilie DELAROCHE

Culture, sport, vie associative
- Paul WALLNER
- Véronique TANGUY
- Maïwenn CHADOUTEAUX
- Solange ARZEL
- Jean-Philippe TANGUY
- Rose DUGAL
- Victor TURPIN

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré,
DECIDE de créer les commissions municipales suivantes :

- ⇨ **Finances, vie économique, travaux**
- ⇨ **Enfance, affaires scolaires, jeunesse**
- ⇨ **Culture, sport, vie associative**
- ⇨ **Cadre de vie**

FIXE à 7 le nombre de membres composant ces commissions

REPARTIT ces 7 sièges à pourvoir de la façon suivante :

- ⇨ **Liste Ploudal Portsall Notre Passion Commune : 5 sièges**
- ⇨ **Liste Ensemble pour l'Avenir : 2 sièges**

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212901789-20260330-2026_027-DE

DESIGNE les membres dans les différentes commissions comme indiqué ci-dessus.

RESULTAT DU VOTE : VOTANTS : 29– POUR : 29

Ainsi fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an que devant.

.

LA SECRETAIRE DE SEANCE **LE MAIRE**

Magali LE MENEC **David CARREGA**